

Proposition du Conseil administratif du 10 mars 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit total de 1 900 000 francs, destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études, à engager en 2015, pour six projets inscrits au 10^e plan financier d'investissement 2015-2026 et un projet non planifié

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Selon les dispositions prévues par l'article 37, alinéa 1, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (B 6 05.01), le 10^e plan financier d'investissement (PFI) couvrant la période 2015-2026 vous a été présenté le 7 octobre 2014, puis renvoyé à la commission des finances pour examen.

En cohérence avec le mode de présentation annuelle du plan financier d'investissement, le Conseil administratif soumet à votre examen et à votre approbation une nouvelle demande de crédits d'études.

Exposé des motifs

La présente demande de crédit répond aux besoins généraux en études à engager lors de la première année du 10^e PFI. Elle concerne essentiellement les études à engager durant l'année 2015, sous réserve des délais de traitement par le Conseil municipal et de la capacité de gestion des services.

Cette proposition de crédit fournit aux services techniques les moyens propres à faire procéder aux études nécessaires à l'avancement des opérations figurant au 10^e PFI, pour la période considérée. Certains autres projets, dont la nature, le coût ou l'opportunité nécessitent un débat particulier, feront l'objet de demandes de crédits d'études spécifiques.

Dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire, les différents projets de rénovation du patrimoine immobilier sont l'occasion d'améliorer les conditions d'habitabilité et de confort desdits bâtiments, de préserver leur valeur patrimoniale, d'améliorer leur performance énergétique et le cas échéant de sécurité.

Les principes relatifs aux crédits d'études (annexe N° 1) ainsi qu'un tableau récapitulatif des différents crédits demandés (annexe N° 2) sont joints à la présente.

Sur le fond comme sur la forme, cette proposition offre formellement au Conseil municipal l'occasion de se prononcer sur les projets du Conseil administratif.

Groupe 70: Sécurité publique (Patrimoine administratif)

N° PFI –	Rue du Stand 25, Déplacement du poste APM Etude transformation locaux du rez	
Service bénéficiaire:	Service de la sécurité et de l'espace public	
Service gestionnaire:	Direction du patrimoine bâti	
	Coût estimé de l'étude	250 000 francs
	Coût estimé de l'opération (étude et réalisation)	non connu à ce jour
	Année prévisible de dépôt du crédit de réalisation	au plus tôt en 2016

Il s'agit de procéder à l'étude d'aménagement d'un poste d'agents de police municipaux dans les anciens locaux de la cafétéria de la rue du Stand 25, en remplacement des locaux actuellement utilisés par les APM qui sont loués à un propriétaire privé, sis rue du Stand angle rue du Tir 3. Ce projet permettra le transfert de ce poste APM dans un immeuble propriété de la Ville de Genève.

Groupe 100: Aménagement du domaine public (Patrimoine administratif)

N° PFI 100.000.09	Divers lieux Etudes diverses d'aménagement du domaine public 2015/2016	
Service bénéficiaire:	Génie civil	
Service gestionnaire:	Direction des constructions et de l'aménagement	
	Coût estimé des études	100 000 francs

La somme demandée doit permettre de conduire des analyses et des préétudes pour des espaces publics non encore identifiés à ce jour. Ce crédit de peu d'importance permet de faire face à des situations d'urgence, et d'initier des préétudes sans attendre le délais de traitement usuel d'un crédit d'étude. Il est généralement suivi d'un crédit d'étude dans lequel est alors intégré le montant octroyé par le Conseil administratif. En fonction des besoins, l'utilisation totale ou partielle de ce montant est soumise à l'approbation préalable de la direction du département des constructions et de l'aménagement et du Conseil administratif.

N° PFI 101.401.05	Divers ouvrages d'art Inspections 2015	
Service bénéficiaire:	Génie civil	
Service gestionnaire:	Génie civil	
	Coût estimé de l'étude	250 000 francs
	Coût estimé de l'opération	non connu à ce jour

Année prévisible de dépôt du crédit de réalisation	non connue à ce jour
---	----------------------

La Ville de Genève est propriétaire d'une soixantaine d'ouvrages d'art (ponts, passerelles, galeries techniques, etc). Ces ouvrages d'art constituent des infrastructures névralgiques pour le fonctionnement de la ville offrant le plus souvent une liaison entre deux rives, deux quartiers, voire deux communes.

La durée de service de ce patrimoine étant au minimum de cent ans, des inspections périodiques régulières doivent être réalisées afin de surveiller, contrôler et suivre l'évolution de ces ouvrages et entreprendre ou planifier des opérations d'entretien courant ou de rénovation plus conséquente.

Ainsi, conformément aux prescriptions de l'Office fédéral des routes (OFROU), ces ouvrages doivent être inspectés tous les cinq ans, ce qui se traduit chaque année par une douzaine d'inspections.

La présente demande de crédit a pour objectif de satisfaire à cette tâche pour l'année 2015. Ce crédit permettra de financer les inspections et analyses diverses à réaliser pour caractériser l'état de tous ces ouvrages (sondages et prélèvements, inspections visuelles, diagnostic de structure, surveillance de nivellement, contrôles statiques et dynamiques).

N° PFI 102.099.03	Place des Augustins	
	Etude d'aménagement de la place	
Service bénéficiaire:	Génie civil	
Service gestionnaire:	Aménagement urbain et mobilité	
	Coût estimé de l'étude	350 000 francs
	Coût estimé de l'opération (étude et réalisation)	non connu à ce jour
	Année prévisible de dépôt du crédit de réalisation	2016

La place des Augustins, située dans le quartier de Plainpalais, nécessite une réhabilitation très attendue par les habitants. Jamais rénové depuis sa création en 1943, son aménagement est aujourd'hui désuet et détérioré. Un premier pas a d'ores et déjà été franchi avec l'organisation d'un concours de projets d'aménagement urbain en 2014, financé par la PR-911/8 pour un montant de 90 000 francs. Ce concours a été co-organisé avec la Fédération suisse des architectes-paysagistes et est l'occasion de promouvoir les jeunes professionnels de la branche. Ce lieu, de configuration relativement simple, se prêtait parfaitement à ce type de démarche.

Le présent crédit demandé permettra de financer les études nécessaires au développement du projet lauréat du concours en vue de sa réalisation.

N° PFI 102.605.07	Boulevard de Saint-Georges	
	Etude d'aménagement	
Service bénéficiaire:	Génie civil	
Service gestionnaire:	Aménagement urbain et mobilité	
	Coût estimé de l'étude	350 000 francs
	Coût estimé de l'opération (étude et réalisation)	non connu à ce jour
	Année prévisible de dépôt du crédit de réalisation	non connue à ce jour

Le boulevard de Saint-Georges, axe du réseau secondaire reliant la place du Cirque et le rond-point de la Jonction, borde le côté sud du futur écoquartier de la Jonction. Il accueille de nombreuses lignes TPG et permet l'accès des véhicules au dépôt de la Jonction.

A l'issue du chantier de l'écoquartier Jonction, le nombre croissant de riverains impliquera une amélioration de la qualité de vie dans le secteur. Le boulevard de Saint-Georges doit faire l'objet d'un projet d'assainissement du bruit routier avant l'échéance 2018. Afin de concilier ces enjeux et offrir un espace public de qualité et sécurisé accessible à tous, l'élaboration d'un projet d'aménagement pour cet axe est nécessaire. Ce dernier devra être étudié en parallèle du projet d'assainissement du bruit routier qui intégrera les nouveaux aménagements proposés.

Délais de réalisation

Dès le vote des crédits par le Conseil municipal, les services gestionnaires pourront entreprendre les démarches nécessaires pour confier ces études à des mandataires. Suivant l'importance des montants, l'attribution des mandats sera soumise à des procédures de marchés publics différentes.

D'une manière générale, il est prévu d'attribuer les différents marchés courant 2015 pour des durées d'études estimées, selon leur complexité, entre six et dix-huit mois.

Références au 10^e plan financier d'investissement 2015-2026

- les études diverses du patrimoine financier 2015 sont prévues dans la planification financière du PFI (N° 010.000.09 – p. 50) pour un montant de 200 000 francs;
- l'étude pour la sécurisation des accès aux bâtiments scolaires est prévue dans la planification financière du PFI (N° 030.085.09 – p. 51) pour un montant de 400 000 francs;

- l'étude d'aménagement du poste APM, sis rue du Stand 25, ne figure pas dans la planification financière du PFI;
- les études diverses d'aménagement du domaine public 2015/2016 sont prévues dans la planification financière du PFI (N° 100.000.09 – p. 59) pour un montant de 100 000 francs;
- l'étude d'inspection de divers ouvrages d'art est prévue dans la planification financière du PFI (N° 101.401.05 – p. 59) pour un montant de 250 000 francs;
- l'étude d'aménagement de la place des Augustins est prévue dans la planification financière du PFI (N° 102.099.03 – p. 60) pour un montant de 350 000 francs;
- l'étude d'aménagement du boulevard de Saint-Georges est prévue dans la planification financière du PFI (N° 102.605.07 – p. 61) pour un montant de 470 000 francs.

Budget de fonctionnement

Pour chaque crédit de la présente demande, les nouvelles charges ou/et les nouveaux revenus des futurs budgets de fonctionnement sont précisés, dans la mesure du possible, ci-après (hors amortissements).

N° PFI 010.000.09 Divers bâtiments
Etudes diverses du patrimoine financier 2015

Ce montant concerne des bâtiments qui ne sont pas encore identifiés à ce jour. Une éventuelle incidence sur le budget de fonctionnement ne peut donc pas encore être précisée.

N° PFI 030.085.09 Bâtiments scolaires – Ville de Genève
Etude sécurisation des accès bâtiments

Les interventions sont prévues sur des bâtiments existants et n'auront probablement aucune incidence sur le budget de fonctionnement.

N° PFI – Rue du Stand 25, Poste APM
Etude transformation locaux du rez

Les travaux sont prévus dans un bâtiment existant et n'auront probablement aucune incidence sur le budget de fonctionnement.

N° PFI 100.000.09 Divers lieux
Etudes diverses d'aménagement du domaine public
2015/2016

Ce montant concerne les besoins qui ne sont pas encore connus à ce jour. Une éventuelle incidence sur le budget de fonctionnement ne peut donc pas encore être précisée.

N° PFI 101.401.05 Divers ouvrages d'art
 Inspections 2015

Ces expertises n'auront aucune incidence sur le budget de fonctionnement.

N° PFI 102.099.03 Place des Augustins
 Etude d'aménagement de la place

Ce projet n'aura aucune incidence sur le budget de fonctionnement.

N° PFI 102.605.07 Boulevard de Saint-Georges
 Etude d'aménagement

Les éventuelles incidences sur le budget de fonctionnement seront précisées au moment de la définition du ou des crédits de réalisation.

Charges financières annuelles

Pour chaque étude suivie de réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, chaque étude sera amortie en trois annuités.

Services gestionnaires et bénéficiaires

Les services gestionnaires des crédits d'études sont:

- la Direction des constructions et de l'aménagement (DCA);
- la Direction du patrimoine bâti (DPBA);
- le Service du génie civil (GCI);
- le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM).

Les bénéficiaires de ces crédits sont les autres services de l'administration municipale propriétaires ou utilisateurs des objets concernés. Chaque objet est détaillé pour lui-même (voir plus haut ou dans l'annexe N° 2).

Conclusion

La présente demande donne au Conseil administratif les moyens nécessaires pour conduire à leur terme les études de quatre objets retenus dans le 10° PFI et

d'un projet non planifié, ainsi que la possibilité de faire face aux requêtes imprévues, et ceci pour les études à engager durant l'année 2015.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à voter le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit total de 1 900 000 francs, destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager en 2015, pour six projets inscrits au 10^e plan financier d'investissement 2015-2026 et un nouveau projet non planifié, soit:

- 200 000 francs pour les études diverses du patrimoine financier 2015;
- 400 000 francs pour l'étude pour la sécurisation des accès aux bâtiments scolaires;
- 250 000 francs pour l'étude d'aménagement du poste APM, sis rue du Stand 25;
- 100 000 francs pour les études diverses d'aménagement du domaine public 2015-2016;
- 250 000 francs pour l'étude d'inspection 2015 de divers ouvrages d'art;
- 350 000 francs pour l'étude d'aménagement de la place des Augustins;
- 350 000 francs pour l'étude d'aménagement du boulevard de Saint-Georges.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 900 000 francs.

Art. 3. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans les patrimoines administratifs ou financiers, suivant la nature des objets concernés. Pour chaque étude suivie d'une réalisation, la dépense, ajoutée à celle de la réalisation, sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, chaque étude sera amortie en trois annuités.

Annexes mentionnées (1 et 2)

Abréviations utilisées dans le tableau annexé:

DPBA	Direction du domaine bâti
DCA	Direction du département des constructions et de l'aménagement
ECO	Service des écoles et institutions pour l'enfance
GCI	Service du génie civil
GIM	Gérance immobilière municipale
SAM	Service de l'aménagement urbain et de la mobilité
SEEP	Service de la sécurité et de l'espace public

Ville de Genève
Département des constructions et de l'aménagement

PRINCIPES RELATIFS AUX CRÉDITS DE PRÉÉTUDES ET D'ÉTUDES D'UNE OPÉRATION DE CONSTRUCTION OU D'AMÉNAGEMENT

A. Généralités

En principe, lorsque le coût présumé d'un objet à réaliser (totalité de l'opération) est supérieur à 10 millions de francs, la demande présentée correspond à des prestations de **préétude**, soit la phase d'avant-projet uniquement. Par la suite, un crédit d'**étude** devra être déposé pour la phase du projet définitif jusqu'à l'appel d'offre.

Pour assurer le bon démarrage de certains projets, une phase préalable doit être prévue pour un concours d'architecture, public, restreint, sur invitation, etc. Ces concours peuvent être organisés dans le but d'obtenir des propositions de solutions. Pour le maître de l'ouvrage, le concours représente un moyen d'obtenir un projet de haute qualité et de trouver le partenaire pour la réalisation de ce projet (règlement SIA 142). Il se caractérise également par son aptitude à fournir un projet optimal sur le plan de la créativité, de la technique et de l'économie. Le financement des concours est contenu dans la demande présentée.

D'autre part, lorsque le coût présumé d'un objet à réaliser est inférieur à 10 millions de francs, la demande présentée correspond à des prestations d'**études**, soit les phases d'avant-projet et de projet définitif, jusqu'à l'appel d'offre.

Ces crédits constituent une partie des prestations des mandataires qui viennent ensuite en déduction du crédit de construction.

B. Prestations des mandataires

Le tableau ci-dessous illustre les différentes phases d'une opération :

	Phases	Prestations	Coût de l'objet	
			< 10 mios	> 10 mios
1	Définition des objectifs	11. Enoncé des besoins, approche méthodologique	Crédit d'étude	Crédit de préétude
2	Etudes préliminaires	21. Définition de l'objet, étude de faisabilité 22. Procédure de choix de mandataires		
3	Etude du projet	31. Avant-projet 32. Projet de l'ouvrage, devis général 33. Procédure de demande d'autorisation		Crédit d'étude
4	Appel d'offres	41. Appels d'offres, comparaisons des offres, propositions d'adjudication		

Les frais d'études correspondent non seulement aux honoraires des prestations fournies par les mandataires architectes, mais également à ceux des mandataires spécialisés, ingénieurs civils, géomètres, géotechniciens, ingénieurs spécialistes, sanitaires, chauffagistes, électriciens et autres.

Depuis le 27 février 2008, le Conseil administratif a décidé d'inclure dans les crédits d'études, les coûts nécessaires à la préparation de l'exécution des travaux. Cette mesure représente un engagement financier supplémentaire d'environ 10% à 15 % du montant des honoraires, soit environ 1% à 2 % du montant total de l'ouvrage. Cette mesure permet de réduire le délai entre le vote du crédit de réalisation des travaux et le démarrage du chantier, avec l'objectif suivant : ouverture du chantier dès le délai référendaire écoulé, soit environ un ou deux mois après le vote.

Les études terminées, le solde des prestations relatives à la réalisation de l'objet fera alors partie des honoraires figurant dans la demande de crédit de construction. Ces prestations sont :

5	Réalisation de l'opération	51.	Projet d'exécution	<i>Crédit de réalisation</i>	<i>Crédit de réalisation</i>
		52.	Exécution de l'ouvrage		
		53.	Mise en service, achèvement		

Dans le cadre des études, les divers mandataires spécialistes sont engagés au fur et à mesure de leur avancement, en fonction de l'évolution et de l'importance de l'objet à réaliser.

En matière d'aménagement urbain, les prestations concernent, généralement, l'avant-projet et le projet de l'architecte, ainsi que les prestations de conseil de l'ingénieur civil. Dans certains cas, peuvent s'ajouter un géomètre ou un ingénieur en transports.

Ensuite, la phase d'exploitation relève des prestations qui sont prises en charge par les services de l'administration municipale dans le cadre de leurs compétences respectives.

6	Exploitation	61.	Fonctionnement	<i>Budget de fonctionnement</i>	<i>Budget de fonctionnement</i>
		62.	Maintenance		

C. Calcul estimatif des honoraires

Selon la réglementation sur les marchés publics, les prestations des architectes sont généralement mises en concurrence; les honoraires sont calculés par rapport à des tarifs horaires et au nombre d'heures nécessaire pour réaliser la prestation, laquelle dépend de la nature et du coût de l'ouvrage.

Les tarifs édités annuellement par la Ville de Genève, basés sur ceux de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics KBOB, servent de base pour l'estimation du montant des honoraires.



Annexe N° 2

Service			Localisation & Libellé	Etudes		Réalisations		Totaux par opération (CHF brut)
Gestionnaire	Bénéficiaire	Groupe		N° PFI	Coût estimé CHF	N° PFI	Coût estimé CHF	
10 Logements								
1	DCA	GIM	Divers bâtiments Etudes diverses du patrimoine financier 2015	010.000.09	200'000	-	non connu à ce jour	
30 Ecoles publiques et parascolaire								
2	DPBA	ECO	Bâtiments scolaires - Ville de Genève Etude réalisation de sécurisation des accès aux bâtiments	030.085.09	400'000	030.085.10	5'000'000	5'400'000
70 Sécurité publique								
3	DPBA	SEEP	Rue du Stand 25, Déplacement du poste APM Etude transformation locaux du rez	-	250'000	-	non connu à ce jour	
100 Aménagement du domaine Public								
4	DCA	GCI	Divers lieux Etudes diverses d'aménagement du domaine public 2015/2016	100.000.09	100'000	-	non connu à ce jour	
5	GCI	GCI	Divers ouvrages d'art Inspections 2015	101.401.05	250'000	-	non connu à ce jour	
6	SAM	GCI	Place des Augustins Etude d'aménagement de la place	102.099.03	350'000	-	non connu à ce jour	
7	SAM	GCI	Boulevard Saint-Georges Etude d'aménagement	102.605.07	350'000	-	non connu à ce jour	
Total					1'900'000			